

OMPI



SCIT/7/6
ORIGINAL: anglais
DATE: 26avril2002

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

COMITE PERMANENT DES TECHNIQUES DE L'INFORMATION

COMITÉ PLÉNIER
Septième session
Genève, 10 – 14 juin 2002

ELABORATION DE NORMES RELATIVES AUX BNPI

Document établi par le Secrétariat

1. L'une des tâches actuelles du Groupe de travail sur les normes et la documentation (SDWG) du Comité permanent des techniques de l'information (SCIT) consiste à élaborer des normes pour permettre à tous les États membres de participer à un système de BNPI cohérent à l'échelle mondiale (voir l'annexe 10 de l'annexe III du document SCIT/SDWG/1/9). Par ailleurs, le SDWG a chargé le Secrétariat de mettre sur pied une équipe d'experts dans le cadre du SCIT, chargée d'assurer la participation des États membres à la mise en œuvre accélérée de ces tâches. En vue de permettre à l'équipe d'experts d'entamer ses travaux, le Secrétariat a organisé deux ateliers informels sur les normes auxquels ont participé des représentants des États membres et des spécialistes du secteur industriel.

2. L'objet et les objectifs du premier atelier, ainsi que le rapport contenant les conclusions et les recommandations du deuxième atelier visant à augmenter la participation effective des États membres à l'environnement mondial des bibliothèques numériques de propriété intellectuelle (BNPI), font l'objet de l'annexe du présent document.

3. Le SCIT plénier est invité à prendre note du contenu du présent document et de son annexe.

[L'annexe suit]

ANNEXE

RAPPORT DU DEUXIEME ATELIER INFORMEL SUR LA NORMALISATION DES
BIBLIOTHEQUES NUMERIQUES DE PROPRIETE INTELLECTUELLE (BNPI)
(Genève, du 25 février au 1^{er} mars 2002)

RAPPEL

1. En juillet 2000, le SCIT plénier a approuvé la mise en place d'une équipe d'experts chargée d'appuyer le projet de BNPI (voir le paragraphe 59 du document SCIT/5/10). En vue de permettre à cette équipe d'experts de commencer ses travaux, le Secrétariat a organisé deux ateliers informels sur les normes auxquels ont participé des représentants des États membres et des spécialistes du secteur industriel.

2. Dans le cadre du premier atelier (tenu à Genève en juillet 2001), il a été recommandé, après analyse, que, après la mise au point du système de BNPI de l'OMPI, le programme de l'OMPI relatif aux BNPI soit axé sur le développement et la coordination des normes, des projets de validation de tests de conception et de l'infrastructure connexe en vue de compléter ces normes et d'appuyer les BNPI des États membres.

3. Le deuxième atelier (tenu à Genève en février 2002), qui fait l'objet du présent rapport, va plus loin en recommandant une série précisée de mesures préliminaires simples présentées ci-après, qui permettront de mieux faire connaître l'environnement des BNPI, de consolider leur rôle essentiel de fournisseur d'accès fiable à long terme et de leur donner une place stratégique afin de les adapter aux progrès techniques et aux normes de l'OMPI. Ces recommandations complètent notamment celles formulées dans le cadre du premier atelier en préconisant la création d'un registre mondial des services et la mise au point de prototypes simples et bon marché qui serviront de tests de conception pour les notions d'identificateur rémanent et de localisation de ressource.

INTRODUCTION

4. La BNPI mondiale vise, en s'appuyant largement sur le WIPO NET, à créer un ensemble cohérent de BNPI permettant de trouver à l'échelle mondiale un juste équilibre entre la responsabilité, l'autorité et l'indépendance parmi les BNPI nationales autonomes mais fonctionnant en corrélation. Une application de la BNPI mondiale consiste en un système facile à utiliser qui permet d'effectuer de façon efficace des recherches croisées dans les collections de données des différentes BNPI.

5. L'utilisation de normes agréées dans l'environnement des BNPI est essentielle, de plus en plus d'offices de propriété intellectuelle souhaitant mettre à disposition leurs données au moyen d'autres systèmes de recherche ou dans un environnement de recherche plus adapté, en vue de répondre aux exigences et aux conditions locales. Comme l'indique le SCIT, la responsabilité de la fourniture et de la gestion de l'accès total, et dans les délais requis, à des données centralisées est trop lourde pour être confiée à un seul office national ou régional ou au Bureau international.

6. Une démarche entièrement axée sur les normes constitue le moyen le plus pragmatique de gérer à long terme des interfaces utilisateur de recherche croisées dans les collections des offices de propriété intellectuelle. Cela permet de maintenir les données aussi près que possible de leur source la plus fiable et la plus actualisée. Cela permet également de créer plusieurs interfaces et de les adapter aux besoins des utilisateurs à l'échelle locale ou régionale, ce qui favorise l'indépendance des sites par rapport aux caractéristiques particulières, à la disponibilité des services et à la situation financière d'un fournisseur d'interface unique.

7. Le présent document expose les principaux problèmes à résoudre dans la perspective de la création d'un ensemble cohérent de BNPI destinées à constituer la BNPI mondiale, ainsi que les recommandations par consensus des participants de l'atelier. L'une des principales préoccupations est de favoriser un accès et l'obtention de résultats fiables grâce à l'utilisation de normes et d'accords communs, reposant sur la ferme volonté de chaque office de maintenir la rémanence de ses identificateurs.

RESUME DES DEBATS DANS LE CADRE DE L'ATELIER

Politique à mener pour obtenir des identificateurs rémanents et fiables

8. Chaque bibliothèque, qu'elle soit numérique ou d'une autre nature, a besoin d'avoir un moyen d'identifier de façon spécifique et permanente chaque objet appartenant à sa collection. Pour qu'elle puisse faire partie de la BNPI mondiale, il est recommandé que chaque BNPI locale soit tenue de s'engager, à titre de principe d'organisation, à doter chaque objet de propriété intellectuelle accessible par la bibliothèque numérique d'un identificateur associé de façon permanente et spécifique à cet objet, de sorte que la combinaison de l'identificateur local et d'un numéro de BNPI soit unique au niveau mondial. Ils agissent d'une question liée au service et non à la technique. Chaque BNPI est tenue de faire une courte déclaration écrite pour s'engager à mener une politique de mise à jour de ces identificateurs rémanents.

Mise en place d'un service de définition pour les identificateurs

9. En vue de créer un mécanisme d'adressage essentiel et fiable dans l'environnement de la BNPI mondiale, l'identificateur rémanent renverra toujours au même objet chaque fois qu'il est déplacé et ne sera jamais attribué à un objet différent. Cette capacité de réacheminement vient en somme à gérer de façon stable les adresses ordinaires de réacheminement d'adresse URL. Les différentes BNPI devront mettre en application les objets d'accès et les services connexes au moyen d'ARK (Archival Resource Key). En ce qui concerne la BNPI mondiale, ces identificateurs se présenteront sous la forme suivante :

<http://localhostname/ark:/ipd/number/localname>

Par exemple,

<http://uspto.gov/ark:/12045/us8479931>

Compte tenu du fait que la plupart des documents de propriété intellectuelle possèdent déjà des identificateurs bien définis fondés sur les normes de l'OMPI, certains principes directeurs relatifs à leur élaboration figurent dans l'appendice I.

RegistredesservicesdelaBNPIdel'OMPI

10. Envuedemettreenœuvreleregistredesservices,commelepréconiserapportd u premierateliersurlanormalisationdelaBNPI,ilestrecommandéquel'OMPIcréeettienne àjourunebasededonnées,encollectantauprèsdesdifférentesBNPIessommairesdes BNPIdéchiffrablesparmachine.Ilestégalementrecommandéqu'uneappli cationdecette basededonnéesconsisteàcréerautomatiquementundocumentaccessibleparleWebàune adressebienconnuedansleWeb.Cettebasededonnéescontiendraitlalistedéfinitivedes BNPIetdes *numérosdeBNPI* .

11. IlestestiméquelaBNPI mondialedevraàtermêtrédotéed'unmécanismedynamique etaccessibleparmachinepermettantdeprésenterlesservicesmisàdispositiondansles différentsnœuds.Cemécanismepourraitêtreélaboréselonleprotocole WSDL(Web ServicesLanguageDescription)duW3C(WSDLduW3C).Ilestànoterque,àcejour,le protocole WSDLlui-même n'apasencoreéténormaliséparleW3C,maisqu'ilfournitau moinsunformat XMLpermettantdedécrirele réseauetlesservicesdesBNPI.

12. Ceregistredevraitcont enirunfichierpourchaquenoëudrelatifàuneBNPI.Chaque fichiercomprendrauneARKidentifiantlaBNPIelle-même, lenumérodelàBNPI,ainsique lestypesdedocumentspourlesquelsdesservicesontproposés.Aterme,desinformations surllescollections,lecontenuetlesservicesmisàdispositiondevraientégaleentyfigurer. Pourplusderenseignements,ilconvientdeseréféreràl'appendice II.LesdifférentesBNPI sontresponsablesdel'exactitudedesinformations,lesprincipauxfichiers dedonnéesque l'OMPIcollecterarégulièrementétantenleurpossession.Leformatdéchiffrableparmachine desfichiersduregistreestspécifié dansl'appendice II.

Séparationdesdomainesdepropriétéintellectuelle

13. Envuedesimplifierlatâcheconsistantàtenircomptedelapropriétéintellectuelledans sonensemble,ilaétéconvenudeséparerlesdonnéesendomainesdepropriétéintellectuelle distincts.Enprenantenconsidérationundomaineàlafois(parexemple,brevets,marques, dessinsetmodèlesindustriels,etc.),ilestprévudeseconcentrersurdesdomainesdistincts pourlesquelsl'OMPIadéjàélaboréunesémantiquebienconnue,jusqu'àcequelesrésultats deplusieursdomainespuissentêtrerecombinés.

Protocolesd'accèsauréseau

14. Desprogrèsconsidérablesontétéenregistrésdansladéfinitiondelavisionetdes fondementsdelabibliothèquenumériquedepropriétéintellectuellemondiale,àlasuitedes travauxmenésdanslecadredupremierateliersurlanormalisationdelaBNPI.Cesprogrès, combinésauxeffortsdéployésafindecréerdesprototypes,démontrentquelamiseenœuvre d'unebibliothèquenumériqueurlabasedenormesreconnuesauniveauinternational constitueunestratégieefficaceetrationnellepoursatisfairelesexigencesrelativesàla diffusiond'informationsintégréesdansl'environnementdelaBNPI.Ilestnotamment recommandé :a) d'étudierlapossibilité d'utiliserleprotocole SOAP(SimpleObjectAccess Protocol)commémécanismed'échangéd'informationsentrelesapplicationstellesqueles nœudsrelatifsauxBNPI(SOAPduW3C);b) d'élaborerenformat XML(XMLduW3C)les élémentsdecontenuéchangésentrelesnœuds,telqu'ilsontacheminésparle protocole SOAP;etc) decoderaumoyend'Unicodelesélémentsdecontenuéchangésentre lesnœudssousformedemessagesenformat XML.

Concepts de recherche et d'extraction de données

15. Il convient de prendre en considération les concepts logiques suivants - après en vue d'élaborer une syntaxe fondée sur le langage XML de recherche et d'extraction de données :

- Statut du service
- Identification et authentification de l'utilisateur
- Recherche
- Extraction
- Services supplémentaires
- Confidentialité, y compris confidentialité des paramètres de recherche pour les utilisateurs

Ces concepts sont largement repris dans les XER (XML Encoding Rules) pour représenter les structures de recherche et d'extraction de données. Les XER constituent actuellement une norme de l'ISO (XER de l'ISO).

RECOMMANDATIONS

16. Les participants du deuxième atelier sur la normalisation des BNPI ont formulé les cinq recommandations suivantes :

i) *Engagement à utiliser des identificateurs rémanents des objets principaux des collections et à assurer l'accès à ces objets.* Le facteur décisif entre une bibliothèque numérique et un site Web est l'engagement, dans le cadre du service, à gérer les identificateurs avec suffisamment d'efficacité pour qu'un objet principal d'une collection, une fois trouvé et sauvegardé, puisse être indéfiniment extrait au moyen d'un même identificateur. Les identificateurs constituent également le fondement du fonctionnement en corrélation, fiable et automatisé, des BNPI. Pour faire partie de la BNPI mondiale, chaque BNPI locale s'engagera, à titre de principe d'organisation, à permettre aux utilisateurs d'extraire chaque objet de ce type au moyen d'un identificateur unique, attribué de façon permanente. Chaque BNPI établira et publiera une déclaration explicite de cet engagement sur son site.

ii) *Structure et forme des identificateurs rémanents.* Chaque BNPI établira des procédures visant à garantir qu'aucun identificateur rémanent ne soit attribué à un objet différent et soit toujours correctement défini, indépendamment du nombre de fois où l'objet est déplacé. Cette exigence est techniquement simple, mais des exemples de techniques sont examinés - après. Chaque BNPI mettra ses objets principaux à disposition au moyen d'adresses URL conformes au mécanisme relatif aux identificateurs rémanents selon la clé ARK. Le Bureau international devrait créer et gérer un service restreint de définition d'identificateur centralisé, à titre de test de conception, capable de prendre en charge la demande d'un identificateur et de la transmettre à la BNPI appropriée.

iii) *Registre de BNPI dans le système de BNPI mondiale.* Aux fins de la création d'un registre officiel permanent de BNPI et de services, chaque BNPI mettra à disposition, tant qu'elle existera, un *sommaire de BNPI* à une adresse fixe sur le Web. Ce sommaire renverra toujours à une description actualisée et déchiffrable par machine de la BNPI et de ses services. Il comprendra au moins le nom de la BNPI, le *numéro de BNPI* qui lui a été attribué, ainsi que les types de documents pour lesquels des services sont offerts. A terme, d'autres éléments seront incorporés afin d'appuyer d'autres fonctions communes des BNPI.

Le registre des BNPI lui-même est constitué de tous les sommaires des BNPI régulièrement rassemblés dans un document unique (par exemple un document dynamique ou une base de données), ce qui permet aussi de le tenir à jour. Ce registre constitue la principale infrastructure dont la création a été demandée dans le rapport relatif au premier atelier.

iv) *Prototypage de recherche et d'extraction de données*. En vue d'adapter de façon satisfaisante les normes actuelles de recherche et d'extraction dans le contexte de la BNPI mondiale, le Bureau international et les offices des États membres, éventuellement dans le cadre d'une équipe d'experts du SCIT, doivent appuyer l'élaboration d'un ensemble de données et de normes communes aux BNPI visant à favoriser un fonctionnement efficace des BNPI en corrélation. La création de prototypes de recherche croisée dans les collections est essentielle à l'élaboration de ces normes. Il n'existe pas à l'heure actuelle de norme pertinente qui réponde entièrement aux exigences en matière de recherche et d'extraction de données dans les BNPI, mais les concepts fondamentaux sont énoncés dans la section suivante.

v) *Validation des normes*. L'analyse complète d'une norme telle que celle qui est envisagée d'élaborer pour permettre le fonctionnement en corrélation des BNPI se révèle complexe. Afin d'éviter de prendre une mesure fiable sans déployer trop d'efforts, il est recommandé d'adopter le seuil de validation utilisé par l'IETF (Internet Engineering Task Force), à savoir le fonctionnement en corrélation de trois systèmes élaborés indépendamment de la norme écrite.

17. Des informations sur les définitions, les questions relatives aux dénominations, les descriptions des BNPI et la bibliographie, figurent dans les appendices I à IV du présent document.

[Les appendices suivent]

APPENDICE I

DEFINITIONS

ArchivalResourceKey(ARK) - mécanisme de création d'identificateurs favorisant la pérennité : l'accès à l'objet, aux métadonnées et aux prises de position d'un fournisseur déterminé. En outre, les ARK constituent des URL valables.

Bibliothèque numérique (BN) - organisée par archivage électronique et en réseau d'objets, combinée à des mécanismes de fin de localisation, de navigation et d'extraction d'objets distincts. Les bibliothèques numériques conviennent d'adopter un certain niveau d'engagement administratif à offrir et à gérer des données et des services. Dans le document SCIT/1/5, une bibliothèque numérique est définie comme "une collection organisée d'informations électroniques diffusées auprès d'une communauté déterminée grâce à un réseau permettant d'accéder facilement aux données".

Système réparti - collection électronique et en réseau de sites répartis dans l'Internet, tous les sites étant susceptibles de fonctionner en corrélation au moyen de protocoles et de formats de messages communément admis.

Extensible Markup Language (XML) - langage de balisage permettant de représenter des données structurées.

Hypertext Transfer Protocol (HTTP) - protocole de communication utilisé par les serveurs et les clients (ou navigateurs) du World Wide Web.

Bibliothèque numérique de propriété intellectuelle (BNPI) - bibliothèque numérique dont le contenu consiste en objets de propriété intellectuelle. Dans le document SCIT/1/5, il est indiqué qu'une bibliothèque numérique permet "[d'accéder] aux collections complètes et à jour de données de propriété intellectuelle qui sont tenues par d'autres offices de propriété intellectuelle".

Internet Engineering Task Force (IETF) - organisme responsable des normes dans l'Internet.

Domaine de propriété intellectuelle - type déterminé de propriété intellectuelle, notamment les brevets, les marques, le droit d'auteur, les dessins et modèles industriels, les savoirs traditionnels, ainsi que d'autres domaines.

BNPI mondiale - collection cohérente de BNPI distinctes qui fonctionnent en corrélation au moyen de protocoles, de messages et de contenus communs.

Identificateur - association entre un nom et un objet qui peut être utilisé pour se référer sans ambiguïté à un objet de propriété intellectuelle dans le cadre de la BNPI mondiale, exprimée au moyen de métadonnées qui caractérisent l'objet.

Objet de propriété intellectuelle - notion abstraite logique relative à un document de propriété intellectuelle, par exemple un brevet, un document de marque, un dessin ou modèle industriel, etc., l'objet étant considéré comme étant distinct d'une représentation particulière du document ou des différents composants du document.

Métadonnées - données décrivant un objet de propriété intellectuelle et pouvant être utilisées comme base de localisation ou de caractérisation de l'objet de propriété intellectuelle. Les métadonnées peuvent être contenues dans le document lui-même, mais toutes les métadonnées associées à un objet de propriété intellectuelle ne figurent pas nécessairement dans le document.

Protocole - toute spécification de communication relative à l'échange d'informations entre ordinateurs ou applications sur ordinateur.

Simple Object Access Protocol (SOAP) - spécification de protocole permettant de définir des méthodes sur des serveurs, des services, des composants et des objets.

Universal Resource Locator (URL) - mécanisme d'adressage dans le *World Wide Web*.

Web Services Description Language (WSDL) - mécanisme de spécification fondé sur le langage XML permettant de décrire l'information fonctionnelle d'un service Web.

XML Encoding Rules (XER) - spécification d'une norme ISO fondée sur le langage XML permettant de représenter l'information dans les structures de données codées avec ASN.1. Le protocole Z39.50 est décrit dans ASN.1, de sorte que les XER donnent une représentation en XML pour les unités de données Z39.50.

Z39.50 - protocole de communication d'une norme NISO de recherche et d'extraction de données.

[L'appendice II suit]

APPENDICE II

QUESTIONS RELATIVES AUX DENOMINATIONS

Le présent appendice traite à certaines questions que les BN PI peuvent être amenées à examiner dans la perspective de l'élaboration de noms d'identificateurs d'ARK pour les objets de propriété intellectuelle.

Bien qu'il puisse être avantageux, du point de vue de la rémanence, qu'un identificateur d'ARK soit obscur sur le plan sémantique, il peut être intéressant, dans le contexte spécifique de la propriété intellectuelle, de prendre le parti d'une transparence sémantique limitée. En particulier, des identificateurs d'ARK divulguant dans leur composition certains éléments d'information essentiels pour les offices responsables des différentes BN PI peuvent être très avantageux pour le personnel chargé de la gestion des systèmes à qui il incombe déjà de veiller au caractère émanent des identificateurs. La transparence sémantique évoquée ci-après ne convient pas à tous les fournisseurs puisqu'elle peut constituer une aide dans certains cas et une charge dans d'autres. Une autre solution peut consister à adopter des identificateurs à partir de normes qui existent déjà (par exemple, Uniform Resource Names [URN], Digital Object Identifiers [DOI]) et à leur appliquer des fonctions d'ARK.

Les éléments d'identificateurs suivants sont fondés sur les normes de l'OMPI et les pratiques communément admises dans les offices de propriété intellectuelle dont la plupart possèdent des collections propres limitées à un domaine unique (par exemple, les brevets). Dans ces collections, les documents sont en général recensés et classés au moyen de champs associés aux codes INID, tels qu'ils figurent dans les normes ST.9, ST.60 et ST.80 de l'OMPI. La norme ST.1 de l'OMPI [ST.1] indique les quatre codes INID de la norme ST.9 [ST.9], qui sont à la fois nécessaires et suffisants pour permettre l'identification univoque d'un document de brevet (la norme ST.1 n'attribue pas clairement un ordre à ces quatre champs). Aussi, pour créer une ARK transparente contenant ces champs, est-il suggéré de représenter le document de brevet sous la forme suivante :

<http://ark.wipo.int/ark:/12345/pt/oc/kc/nnnnnnnnnn/ccyymmdd>

- 12345 désignant le numéro de BN PI (NAAN¹ en termes d'ARK);
- le brevet étant représenté par la suite littérale "pt";
- *oc* désignant le code relatif à l'office ou à l'organisme qui a délivré le document de brevet, selon la norme ST.3;
- *kc* désignant le code relatif au type de document, selon la norme ST.16;
- *nnnnnnnnnn* désignant le numéro de publication, de un à dix chiffres, selon la norme ST.6 (la norme ST.6 est en cours de révision et le nombre de chiffres peut être augmenté à l'avenir); et
- *ccyymmdd* désignant la date de publication selon la norme ST.2.

¹ Name Assigning Authority Number

En ce qui concerne les marques et les dessins et modèles industriels, avec les champs indiqués dans les normes ST.60[ST.60] et ST.80[ST.80], il est recommandé d'utiliser une ARK transparente se présentant sous la forme suivante :

<http://ark.wipo.int/ark:/12345/domain/oc/nnnnnnnnnn/ccyymmdd>

- 12345 désignant le Name Assigning Authority Number (NAAN) de la BNPI;
- *domain* désignant la suite littérale "tm" ou "id";
- *oc* désignant le code relatif à l'office ou à l'organisme qui a délivré le document de brevet, selon la norme ST.3;
- *nnnnnnnnnn* désignant le numéro d'enregistrement, de demande ou de dessin ou modèle du document; et
- *ccyymmdd* désignant la date de publication selon la norme ST.2.

[L'appendice III suit]

APPENDICE III

DESCRIPTIONSOMMAIRE DESBNPI

Le présent appendice traite à un fichier déchiffrable par machine proposant une description sommaire des BNPI. Il contient au moins le nom de la BNPI, son *numéro de BNPI* et son champ d'application en général. Il est possible de procéder à la recherche et à l'extraction de données avec une adresse URL se présentant sous cette forme :

[http://localhostname/ark:/ipdlnumber/?](http://localhostname/ark:/ipdlnumber/)

Le "document" obtenu est un texte en clair déchiffrable par machine, contenant une liste d'éléments.

nom : jpo
numéro de BNPI : 13045
domaine : pt|tm|id

Les éléments sont ainsi définis : le *nom* est une abréviation unique pour chaque BNPI (analogue à l'abréviation utilisée pour un aéroport); le *numéro de BNPI* est un numéro d'ARK unique à l'échelle mondiale attribué par la Name Assigning Authority Number; l'élément *domaine* contient une liste des domaines d'activité de l'office de propriété intellectuelle, dans n'importe quel ordre; actuellement, il peut renvoyer à l'un ou l'autre des domaines suivants :

pt=brevets
tm=marques
id=dessin et modèles industriels
tk=savoirs traditionnels
np=littérature non -brevet
ot=autre

Il est prévu de créer des extensions qui permettront d'effectuer une description plus détaillée de chaque domaine en indiquant, par exemple, le nombre d'articles, les dates concernées, les capacités de recherche et le statut du système. Par exemple, des informations détaillées sur le domaine du brevet pourraient être mises à disposition à une adresse URL sous la forme suivante :

<http://localhostname/ark:/ipdlnumber/pt?>

[L'appendice IV suit]

APPENDICE IV

BIBLIOGRAPHIE

ARK – The Archival Resource Key Persistent Identifier Scheme
(<http://search.ietf.org/internet-drafts/draft-kunze-ark-03.txt>)

DOI – Digital Object Identifier System (<http://www.doi.org>); the DOI Handbook
(http://www.doi.org/handbook_2000/index.html)

IPDLSD - Rapport de l'Atelier sur la normalisation des bibliothèques numériques de propriété intellectuelle (BNPI) (Genève, 2 au 6 juillet 2001), version provisoire 1.309
(http://www.wipo.int/scit/en/ipdl/workshop/1/ipdlws01_06.htm)

ISOXER – X.693 Information technology – ASN.1 encoding rules: XML encoding rules
(http://www.itu.int/ITU-T/studygroups/com17/languages/X.693_0901.pdf)

SCIT/4/2 – Comité permanent des techniques de l'information, Plan d'exécution du plan stratégique concernant les techniques de l'information
(http://www.wipo.int/scit/fr/meeting/4/2_2.pdf)

SCIT/5/10 – Rapport de la cinquième session du comité plénier du Comité permanent des techniques de l'information (<http://www.wipo.int/scit/fr/meeting/5/10.pdf>)

SCIT/SDWG/1/9 – Rapport de la première session du Groupe de travail sur les normes et la documentation du Comité permanent des techniques de l'information
(http://www.wipo.int/scit/fr/meeting/sdwg/1/pdf/sdwg1_9.pdf)

ST.1 – Recommandation concernant les éléments d'information minimums requis pour l'identification univoque d'un document de brevet
(http://www.wipo.int/scit/fr/standards/pdf/st_1.pdf)

ST.9 – Recommandation concernant les données bibliographiques qui figurent sur les brevets ou qui se rapportent aux brevets ou aux CCP
(http://www.wipo.int/scit/fr/standards/pdf/st_9.pdf)

ST.60 – Recommandation relative aux données bibliographiques concernant les marques
(http://www.wipo.int/scit/fr/standards/pdf/st_60.pdf)

ST.80 – Recommandation concernant les données bibliographiques relatives aux dessins et modèles industriels (http://www.wipo.int/scit/fr/standards/pdf/st_80.pdf)

URN – Uniform Resource Name Syntax, RFC2141, mai 1997

W3CSOAP –XMLProtocolAbstractModel(<http://www.w3.org/TR/xmlp-am>);SOAP
Version1.2Part0:Primer(<http://www.w3.org/TR/soap12-part0/>);SOAPVersion1.2Part1:
MessagingFramework(<http://www.w3c.org/TR/soap12-part1/>);SOAPVersion1.2Part2:
Adjuncts(<http://www.w3c.org/TR/soap12-part2/>)W3CXML –ExtensibleMarkupLanguage
(<http://www.w3c.org/XML/>)

W3CWSDL –WebServicesDescriptionLanguage(WSDL)1.1
(<http://www.w3c.org/TR/wsdl>)

XER-XMLEncodingRules(<http://asf.gils.net/xer/>)

ZURL –UniversalResourceLocatorsforZ39.50(<http://www.gils.net/z-url.txt>)

[Findel'appendice IVetdudocument]